

DESTREM,
COMMISSAIRE

DU DIRECTOIRE EXECUTIF,

PRÈS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE TOULOUSE,

Aux Membres composant le Conseil des cinq cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE ne devois pas m'attendre que le citoyen Mailhe se permettoit de me calomnier comme il le fit hier à la tribune en parlant contre les fonctionnaires publics de Toulouse, élus par le peuple, qu'il n'a pas rougi d'appeller tous des brigands; il n'est pas généreux à lui de m'avoir si cruellement outragé dans un moment et dans un lieu où je ne pouvois lui répondre, je le ferai plus au long quand le temps me le permettra et je prouverai à la république entière, la différence qu'il y a entre Mailhe et Destrem;

Je suis pere de onze enfans, et si je jouis d'une certaine aisance, je ne la dois qu'à l'industrie de mes pères; j'ai acquis à la vérité en 1791 et 1792, quelques biens nationaux, mais d'un autre côté la révolution a diminué mes fonds commerciaux à tel point que j'offre tout ce que je possède pour



les trois quarts de ce que j'avois à la mort de mon pere en 1783.

J'ai toujours exercé des fonctions publiques depuis l'aurore de la révolution, excepté pendant le règne de la terreur, parce qu'il répugnoit à mes principes. Mailhe peut il en dire autant ?

Mailhe a dit que j'avois fait une fortune scandaleuse, dans les approvisionnementens de la commune; la vérité est, qu'ayant été chargé par les autorités constituées de cette commune, et les représentans alors en mission, de faire des approvisionnementens en huiles, savons, sucres, cafés et autres articles d'épicerie; j'ai fait plusieurs voyages et dirigé toutes les opérations pour l'emploi des fonds fournis par divers négocians, (dont je faisois partie,) et que toutes les marchandises ont été livrées aux détaillans, sur les bons de la municipalité, à dix pour cent, au dessous du prix du détail fixé par le MAXIMUM; cette opération fut faite du mois de frimaire 1793, au mois de thermidor 1794, et toutes les marchandises furent consommées avant la levée du MAXIMUM; je ne pensais pas qu'une conduite aussi désintéressée, à des époques si difficiles, et dont les résultats ont été si avantageux à mes concitoyens, dut m'être imputée à blâme, je m'en faisois et je m'en fais encore un titre de gloire.

Les faits allégués par Mailhe contre les admi-

nistrateurs municipaux et juges de paix de Toulouse, ne sont pas moins faux que ceux qui me sont particuliers. Aucun de ces fonctionnaires publics n'a été membre des comités ni tribunaux révolutionnaires pendant le règne de Robespierre, la majorité au contraire a été nommée par le peuple au commencement de la révolution à des fonctions administratives, et sans doute qu'ils ont bien répondu à sa confiance puisqu'il les a réélus d'une manière si honorable, à celles qu'ils remplissent actuellement. Il falloit que Mailhe eût de bien faibles moyens pour attaquer ces nouvelles nominations, puisque son opinion n'a été qu'un long tissu de divagations, de personnalités et de calomnies.

L'amour propre de Mailhe humilié de ce que l'assemblée électorale du département de la Haute Garone, lui avoit unanimement retiré sa confiance, le porte à favoriser de tous ses moyens le système d'hommes qui voudroient troubler l'ordre, dont les principes fermes et républicains des fonctionnaires publics de Toulouse, font jouir non seulement cette grande commune, mais même les départements environnans; on a donc eu raison de dire à votre tribune qu'il n'est pas de sentiment plus révolutionnaire que celui de la vengeance.

DESTREM.

... de la vengeance
 pas de sentiment plus révolutionnaire que celui
 que en raison de dire avoir obtenu qu'il se
 mais dans les départements révolutionnaires on a
 fait tout non seulement être grand commune
 dans les départements révolutionnaires jusqu'à Toulouse
 les principes les principes les principes et républi-
 le système d'hommes qui se voulaient oublier
 confiance, le système à favoriser le tout ses moyens
 Haute Garonne, lui avoir unanimement retiré sa
 que l'assemblée du département de la
 L'assemblée de la Haute Garonne de ce
 de un jour de ces hommes, de personnes
 telles renommées, que son opinion n'a été
 de bien faibles moyens pour atteindre ces bou-
 tissent actuellement. Il falloit que M. de
 d'une manière si honorable, à celle de la révo-
 bien répondu à sa confiance par ce qu'il a récusé
 les choses administratives, et sans doute qu'il est
 simple au commencement de la révolution à des
 la France au contraire a été nommée par le
 révolutionnaire pendant le règne de Robespierre,
 justice n'a été nommée des comités en tribunal
 de ces particuliers. Accusé de ces révolutionnaires
 leur, ne sont pas moins leur des yeux, par me-
 mentaires même aux et jours de paix de Tou-



INSTRUMENT